

Que la motion ne soit pas maintenant adoptée, mais qu'elle soit modifiée en retranchant les noms des honorables sénateurs Neiman et Doyle et en ajoutant les noms des honorables sénateurs Lavoie-Roux et Robertson.

Plaît-il aux honorables sénateurs d'adopter la motion modifiée?

**L'honorable Joyce Fairbairn (leader du gouvernement):** Honorables sénateurs, s'il est un point sur lequel je suis d'emblée d'accord avec le sénateur Lynch-Staunton, c'est que je ne pensais pas, moi non plus, que ma première intervention au Sénat, en cette nouvelle session, porterait sur la question du comité de sélection.

Tout d'abord, j'aimerais répondre à trois questions que le sénateur a posées au cours de son intervention. Il a demandé si les sénateurs de son côté de la Chambre ne comptaient pas. Bien sûr, ils comptent. Il a demandé si les sénateurs indépendants ne comptaient pas. Bien sûr ils comptent. Il a également demandé si c'est la majorité dans cette enceinte qui l'emporte. Absolument.

La motion que nous avons présentée hier et à laquelle le sénateur Lynch-Staunton a proposé un amendement est claire et nette. Elle demande que soit créé un comité de sélection formé de neuf sénateurs, cinq libéraux et quatre conservateurs. En vertu de l'amendement qui vient tout juste d'être proposé, ce comité serait composé de cinq conservateurs et de quatre libéraux.

Même si notre motion était claire en soi, les raisons pour lesquelles elle a été formulée de cette façon ne sont peut-être pas claires pour tous les sénateurs. Il est vrai qu'au cours des dernières années, depuis que je suis au Sénat, c'est le parti majoritaire au Sénat qui a siégé en majorité au comité de sélection. C'est ce qui s'est produit au début des sessions en 1984, en 1986, en 1988 et en 1989. Les sénateurs se souviendront de la petite anomalie survenue en 1991 à l'ouverture de la troisième session de la 34<sup>e</sup> législature. Le gouvernement s'était vu accorder un nombre majoritaire de sièges au comité de sélection alors qu'il avait une pluralité et non une majorité au Sénat. C'est le dernier fait à souligner à ce sujet.

L'amendement dont nous sommes saisis, dans sa forme originale, propose une optique différente. Il sollicite une majorité au comité de sélection non pas au nom du parti majoritaire au Sénat, mais au nom du parti qui forme le gouvernement du Canada. Oui, nous sommes en minorité au Sénat.

Au début de son intervention, le sénateur Lynch-Staunton a dit que ces questions sont débattues et que, finalement, le point de vue exprimé est celui des partis. C'est ainsi que nous procédons, chacun de notre côté. C'est en ce sens que notre caucus estimait que la motion dont nous avons été saisie hier reflétait la nouvelle situation politique dans laquelle nous nous trouvons.

L'autre endroit a été témoin d'un remaniement majeur des partis politiques. Ce remaniement — probablement l'un des plus dramatiques de notre histoire — a été voulu par les Canadiens dans le cadre d'une élection. Ce remaniement ne transparait pas, bien sûr, dans cette enceinte. C'est peut-être un thème qui donnera lieu à des discussions et certains arguments invoqués à ce sujet ne manqueront probablement pas de poids.

Le Sénat ne comprend pas de représentants de l'opposition officielle à la Chambre des communes. Contrairement au passé, nous n'avons pas non plus de représentants de l'autre parti reconnu de l'opposition, ni du Nouveau Parti démocratique. Mais en ce qui a trait au NPD, ce n'est pas nouveau.

Le sénateur Lynch-Staunton a signalé que la chose s'était produite en 1984. Les libéraux avaient conservé leur majorité en cet endroit après que le Parti conservateur eut triomphé aux élections. Il y a cependant une différence.

• (1530)

Lors des élections de 1984, la population a choisi le Parti libéral comme opposition officielle, c'est-à-dire comme solution de rechange au gouvernement. Après les élections de 1993, l'opposition officielle est un parti qui n'a pas un seul membre au Sénat.

Au lendemain des élections de 1984, les sénateurs qui appuyaient le nouveau gouvernement n'ont pas cherché à obtenir la majorité au comité de sélection. C'est la décision qu'ils ont prise à ce moment-là. Les mandats conférés en 1993 aux deux partis représentés dans cet endroit sont fort différents de ce qu'ils étaient en 1984. Nous sommes d'avis que nous ne pouvons pas entièrement ignorer cela. Bien que nous fonctionnions de façon indépendante de la Chambre des communes, nous ne pouvons pas ignorer la réalité électorale qui existe aux Communes. Nous ne pouvons pas en faire totalement abstraction. La motion que nous avons présentée au sujet de ce comité de sélection reflète ce point de vue.

Les partisans du gouvernement font en effet une proposition au Sénat. Nous estimons que le gouvernement a pour rôle et pour tâche de présenter des propositions sur ce que le Sénat pourrait faire. Nous nous consultons et nous engageons des négociations sur toutes ces questions, comme il se doit. De toute évidence, le Sénat dans son ensemble acceptera ou rejettera cette motion, comme toutes les autres. C'est la majorité qui l'emportera.

La démarche que nous faisons depuis deux jours ne constitue aucunement — et je tiens à le souligner — un signal d'affrontement ou d'obstruction. Bien au contraire. Nous espérons, comme je l'ai dit plus tôt, que nous pourrions travailler dans ce Parlement en faisant preuve d'une grande collaboration non seulement dans l'exercice de nos responsabilités législatives, mais aussi, comme nous l'avons commencé aujourd'hui, dans toutes les décisions que nous prendrons sur d'importantes questions d'intérêt public qui nécessitent le genre de tribune que le Sénat du Canada offre à cette fin. Nous voulons que le Parlement et notamment cette institution soient aussi efficaces, aussi productifs et aussi à l'écoute de la population que possible.

Honorables sénateurs, nous sommes parfaitement conscients de la représentation des partis en cette enceinte. La motion d'établissement du comité de sélection est l'une des premières mesures prises par le Sénat depuis les élections. Cette motion, honorables sénateurs, vise à tenir compte, dans une certaine mesure, des changements politiques avec lesquels il nous faut vivre.